

Sécurité

	Mortel		Dangereux pour l'environnement
	Inflammable		Dangereux
	Comburant (Fait brûler)		Sous pression
	Corrosif		Cancérigène
	Explosif		

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201506> (extrait)



Exemple de consignes pour le travail en salle de travaux pratiques

(ces consignes générales doivent éventuellement être complétées par des consignes spécifiques aux risques rencontrés)

Tenue

- Port obligatoire d'une blouse en coton et de lunettes de protection. Le port des lentilles est vivement déconseillé.
- Port d'un vêtement couvrant les jambes et de chaussures fermées.
- La blouse doit être boutonnée, les cheveux attachés.
- Utilisation de gants appropriés si la manipulation le nécessite.

Hygiène

- Interdiction de boire, de manger ou de porter à la bouche quoi que ce soit.
- Interdiction de pipeter à la bouche.
- Interdiction de fumer.
- Se laver les mains chaque fois que l'on enlèvera les gants, en fin de séance et systématiquement en cas de souillure*.

Rangement

- Les paillasses et sorbonnes doivent être propres et non encombrées.
- Les stockages sauvages sont prohibés.
- Tous les flacons doivent être étiquetés (nom, concentration, symboles de danger) et fermés après usage.
- Toutes les issues de la salle de travaux pratiques doivent être accessibles et non fermées à clé pendant la séance de travaux pratiques.
- Les vêtements, cartables et sacs doivent être au vestiaire.
- Les chaises et tabourets ne doivent pas encombrer les circulations.
- Les accès aux moyens de premiers secours (douches, extincteurs...) ainsi qu'aux dispositifs de coupure d'urgence et aux issues de secours ne doivent pas être encombrés.

* Retirer ses gants en toute sécurité - Gants à usage unique. ED 6168, INRS, 2013. Lavez-vous les mains. ED 6170, INRS, 2013